

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BAPAUME
Commune de BUCQUOY

ARRÊTE MUNICIPAL n°149/2025

Arrêté autorisant l'ouverture d'une buvette temporaire à l'occasion d'une manifestation

Le Maire de la commune de Bucquoy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la demande formulée par Madame Catherine ACCART, Présidente de « Gym Détente » à Bucquoy, pour ouvrir une buvette à l'occasion du « Téléthon » qu'elle organise le dimanche 30 novembre 2025 de 12h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Bucquoy,

Considérant que cette manifestation ne se situe pas dans une zone protégée.

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Catherine ACCART est autorisée à ouvrir une buvette à la salle des fêtes de Bucquoy le dimanche 30 novembre 2025 de 12h00 à 20h00 à l'occasion du « Téléthon » pour la vente de boissons des 1^{er} et 2^e groupes exclusivement.

A savoir :

1^{er} groupe : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou limonades, infusion, lait, café, thé, chocolat, bière sans alcool, ...

2^e groupe : boissons alcoolisées suivantes : vins, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou légumes fermentés.

Article 2 :

Madame Catherine ACCART est responsable de l'application stricte de ces dispositions.

Fait à Bucquoy, le 21 novembre 2025

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

